

Étude de cas FRANCE du Policy Paper approches territoriales

Action collaborative : Approches territoriales

Aqua Domitia : le Réseau Hydraulique Régional au service de l'aménagement et du développement du Languedoc-Roussillon depuis les années 1960

Coordinatrice des auteurs principaux : Meriem Jouini (Consultante/Chercheuse)

Auteur principal : Etienne Dressayre (BRL Ingénierie)

Auteurs contributeurs : Jean-Yves Jamin (Cirad)

INTRODUCTION

Le projet Aqua Domitia s'inscrit dans un contexte qui impose un accompagnement de la croissance des besoins en eau, tout en veillant à la préservation des ressources et des milieux aquatiques. L'objectif du projet était de mettre à disposition des territoires languedociens soumis à un climat méditerranéen une nouvelle infrastructure qui permette de conjuguer la ressource en eau du Rhône et les ressources locales pour sécuriser l'approvisionnement en eau en cas de pénurie ou d'incident. Cette ressource, sécurisée et disponible, sera acheminée par un réseau de conduites enterrées et interconnectées aux autres systèmes hydrauliques.

Les études en matière d'évaluation du risque lié au changement climatique (CC) ont montré une augmentation attendue des températures qui aura des répercussions sur l'agriculture (anticipation des dates de récolte, diminution des rendements, augmentation du degré alcoolique des vins...) et une diminution du débit estival des rivières méditerranéennes de 25 à 50%. Cela concerne notamment les fleuves Hérault, Orb et Aude. Les scénarios de CC envisagent pour le Rhône des débits d'étiage pouvant aussi diminuer jusqu'à 50%, mais,

même dans cette hypothèse, le prélèvement du projet ne représente que 1 à 2% des débits.

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée¹ est le porteur du projet Aqua Domitia. Elle s'est engagée en 2005 dans une politique de gestion raisonnée de la ressource en eau, pour répondre à l'augmentation des besoins sans nuire à l'environnement. En 2008, elle a demandé à l'Etat Français de lui transférer la propriété des ouvrages de la concession hydraulique de BRL (compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc) créés depuis les années 1960 et devenus depuis le Réseau Hydraulique Régional. Avec le projet Aqua Domitia, elle souhaite étendre ce réseau pour répondre aux enjeux de l'eau du XXI^e siècle sur son territoire.

La politique française de gestion de l'eau est ancienne. Elle s'inscrit dans un cadre normatif très complet constitué notamment par la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) et la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). L'action de la Région vise à la fois la préservation des ressources et des milieux aquatiques, et la satisfaction des besoins en eau pour l'accueil des populations et le développement économique du territoire. Sa politique de l'eau est définie dans deux documents majeurs : le Pacte régional et la Stratégie régionale pour une gestion

¹ La région Languedoc-Roussillon a été regroupée avec la région Midi-Pyrénées en

2015 pour former la région Occitanie. Son nom a donc changé en cours du projet.

durable de l'eau. Dans les années 1950, la pénurie de la ressource en eau était déjà un facteur limitant pour le développement économique en Languedoc-Roussillon. C'est ainsi que BRL a été créé en 1955, pour mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire de l'Etat. Sa mission était de mettre à disposition une ressource en eau fiable et de qualité, qui permette notamment une mutation de l'agriculture régionale vers une agriculture diversifiée. Depuis sa création, BRL conçoit, réalise et exploite les ouvrages hydrauliques régionaux.

L'eau agricole joue un rôle important dans le développement local et a permis un développement agricole de la région dans les années 1960 à 1990 : diversification de la culture de la vigne (arboriculture fruitière, maraîchage), reconversion de terres non irriguées en zone arboricole (exemple des Costières de Nîmes). Le réseau hydraulique régional participe aussi à l'alimentation des besoins en eau non agricole de la région : eau urbaine, espace verts, jardins,

loisir, tourisme...Il a même été question, à la fin des années 1990, d'apporter l'eau du Rhône jusqu'en Espagne pour desservir les besoins de Barcelone, mais ce projet a finalement été abandonné, l'Espagne ayant opté pour la désalinisation de l'eau de mer.

Plus récemment, la viticulture régionale a souhaité s'adapter au contexte mondial des vins de cépages en développant une irrigation qualitative qui lui a permis de rester concurrentielle vis-à-vis des vins du « Nouveau Monde ». De leur côté, les demandes urbaines et touristiques ne cessent de croître. La demande globale, tous secteurs confondus, reste donc très forte.

Dans le cadre du COSTEA, pour analyser comment inclure la gestion de l'eau agricole dans la gouvernance et le développement des territoires ruraux, nous avons choisi d'analyser l'approche du projet Aqua Domitia ; la période couverte par l'étude de cas va du début des réflexions en 2000 jusqu'à la fin des travaux en 2022.

Encadré : Démarche d'analyse de l'étude de cas

L'analyse des études de cas s'est basée sur une grille des critères d'analyse construite au sein d'un groupe d'expert (Annexe 1). La grille a été construite pour aider à fournir des éléments de base du contexte afin de caractériser le territoire, le type d'investissement hydroagricoles les différents acteurs et les bailleurs de fond. L'objectif essentiel de cette grille est d'analyser les différentes approches mises en œuvre dans le cadre d'un ou des investissement(s) / projet(s) hydroagricole(s). La grille a permis de couvrir les trois grandes phases des projets : 1) Le contexte historique local et national et la nécessité du projet, 2) la phase construction du projet pour analyser l'approche mise en œuvre ou l'évolution de l'approche au cours du projet, suite à une adaptation aux conditions socio-politiques existants, et 3) la phase post-projet en analysant les principaux résultats et impacts du projet à l'échelle locale à court et long terme et en précisant les différents facteurs qui ont permis la pérennité du projet ou les problèmes qui ont conduit le projet à l'échec. Cette grille a été ensuite validée par les participants du groupe « Approches Territoriales » du COSTEA.

PRESENTATION DE L'ETUDE DE CAS ET CONTEXTE HISTORIQUE

Notre étude de cas est située dans la région Occitanie en France, et couvre les départements de l'Aude, du Gard et de l'Hérault. L'Occitanie est caractérisée par une diversité de climats avec une pluviométrie moyenne allant de 450 mm/an en Camargue à 2000 mm au Mont Aigoual, et par une irrégularité de la pluviométrie qui intervient surtout aux périodes de moindres besoins

(automne et hiver), irrégularités qui ne permettent pas de répondre aux besoins des populations. Un fleuve situé en bordure du territoire (le Rhône) bénéficie d'un régime moins influencé par les saisons, avec un débit qui reste important en été (50 Md m³/an ; étiage de 500m³/s).

Le territoire est attractif et en forte croissance démographique avec taux moyen > 1% par an, ce qui en fait la région de France au plus fort taux de croissance. La forte fréquentation estivale, notamment en juillet-aout, multiplie par 10 la

population de certaines villes côtières. Le contexte économique est donc tiré par la démographie et le tourisme. Mais c'est aussi un territoire traditionnellement agricole, avec un savoir-faire réel dans les domaines de la viticulture, de l'arboriculture fruitière et du maraîchage. L'insuffisance (et la réduction par le changement climatique) de la disponibilité de la ressource en eau peut être un facteur limitant de l'activité économique, en particulier au niveau de l'agriculture ou du tourisme. 30% du territoire est concerné par des zones de protection, avec une biodiversité d'une grande richesse, mais fragile. L'eau est un facteur essentiel de cette diversité.

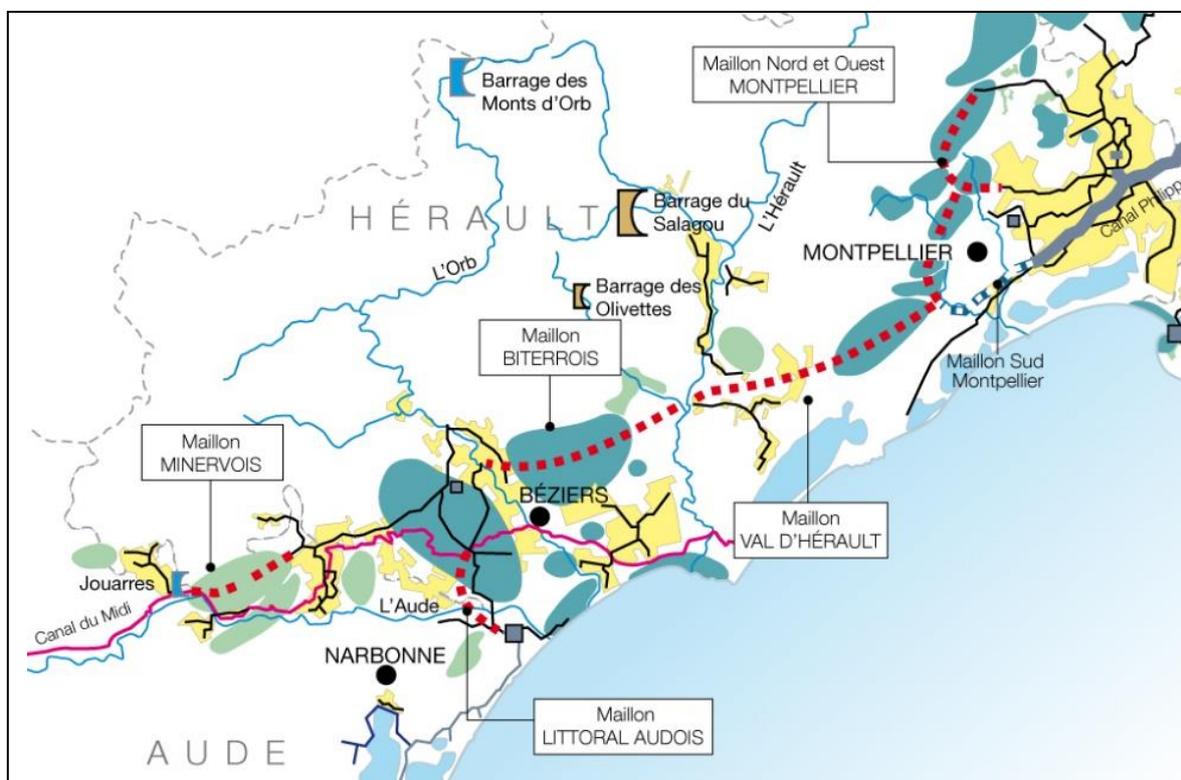
BRL est l'opérateur technique du projet (maître d'ouvrage) pour le compte de la région, au travers du contrat de concession du Réseau hydraulique régional qui lui permet d'exploiter les ouvrages jusqu'en 2051. BRL prélève de l'eau du Rhône et la conduit jusqu'aux portes de Montpellier par le canal Philippe Lamour. Les réseaux dérivés irriguent les terres du Gard et de l'Est de l'Hérault et fournissent de l'eau potable aux agglomérations montpelliéraine et nîmoise. Le canal Philippe Lamour était initialement

conçu pour desservir la totalité de la plaine littorale, jusqu'à l'agglomération narbonnaise. Arrêté dans les années 1960 aux portes de Montpellier, il n'est utilisé qu'en partie de sa capacité.

A la fin des années 1990, l'idée de convoier les eaux de ce canal jusqu'à Barcelone ayant été abandonnée, mais les besoins en eau des plaines du Languedoc restant un problème à régler, le projet a été redimensionné pour répondre aux besoins des territoires languedociens traversés. Les territoires desservis sont définis par les zones de besoin en eau ne disposant pas de ressource en eau disponible localement et d'un potentiel de développement agricole et urbain. Chaque territoire est desservi par un maillon du projet (Figure 1).

L'investissement est financé par : la région, les départements, l'Agence de l'eau, les villes desservies, BRL et les bénéficiaires (en particulier les agriculteurs). L'Europe finance les réseaux de desserte. La redevance payée par les usagers (villes et agriculteurs) permet de financer 100% du fonctionnement (exploitation et maintenance) ainsi que la part de l'investissement portée par BRL (10 à 20%).

Figure 1 : Réseau Hydraulique du projet Aqua Domitia.



CONSTRUCTION DU PROJET : STRATEGIE ET APPROCHE

Définition du projet par une approche besoins/ressources exhaustive, à l'horizon 2050

▪ Besoins en eau

Dès les années 2000, des études fines des besoins en eau et leur projection sur 50 ans ont été réalisées pour tous les usages identifiés : agriculture, eau potable, industrie, tourisme, environnement... Elles ont été réalisées sur la base d'enquêtes auprès des bénéficiaires potentiels dans le cadre de schémas directeurs par territoire.

La conclusion de l'étude était que la demande en eau est très diverse et globalement en augmentation. Cette demande concerne à la fois l'alimentation des populations permanentes et saisonnières, l'industrie, l'agriculture ou encore les collectivités. Elle est d'autant plus forte en été, alors que la sécheresse amoindrit les disponibilités naturelles et que la chaleur augmente les besoins, notamment pour l'agriculture. Sur la plupart des territoires, la ressource est unique et souvent fragile. Elle nécessite d'être sécurisée par une ressource complémentaire afin de maintenir l'alimentation en eau en cas d'incident. Par ailleurs, le changement climatique entraîne une augmentation des besoins et une moindre disponibilité des ressources, notamment en été.

Satisfaire et sécuriser ces besoins se décline en :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Restituer un bon état écologique des milieux aquatiques
- Satisfaire les besoins démographiques en préservant l'environnement
- Favoriser la croissance économique et l'emploi, notamment au travers de l'adaptation de l'agriculture languedocienne, le maintien d'une viticulture compétitive, le développement d'une offre touristique de qualité et la réponse aux besoins des entreprises artisanales et industrielles.
- Anticiper les effets du changement climatique

▪ Des économies d'eau indispensables, mais insuffisantes

Les solutions pour subvenir aux besoins ci-dessus passent d'abord par la recherche d'économies :

- Encourager la baisse de la consommation
- Réduire les pertes sur les réseaux
- Améliorer les rendements des systèmes d'irrigation

L'impact de ces actions a été quantifié et ne permet que de répondre de façon très partielle aux besoins. Toutefois, elles restent fondamentales, tant en termes d'image que de prise de conscience des populations de la nécessité de ces mesures d'économie.

▪ Des ressources locales aux potentialités limitées ou incertaines

L'analyse de la capacité de chaque ressource était nécessaire afin de définir les potentialités des ressources locales et le maillage entre les ressources :

- Les fleuves côtiers : un état préoccupant, qui sera aggravé lourdement par les effets du CC ; il est nécessaire de prendre en compte les besoins des milieux. D'où la nécessité de réduire les prélèvements.
- Le potentiel des barrages existants : Salagou, Monts d'Orb... Des volumes restent disponibles et pourraient être utilisés.
- Les aquifères locaux : certains aquifères sont déjà en situation de tension (par exemple la nappe Astienne). La connaissance d'autres aquifères pouvant présenter un potentiel intéressant n'est pas suffisante pour conclure sur ce potentiel. De plus, leur utilisation doit être réservée en priorité pour l'eau potable.
- Le dessalement : cette technologie reste coûteuse et pèse sur l'environnement et le besoin en énergie. Il n'est pas promu dans le cadre du projet.
- Le potentiel des ressources locales « alternatives » telle que la réutilisation, le stockage de l'eau de pluie, les eaux grises... Ces ressources sont plutôt adaptées à de petits collectifs ou des solutions individuelles.

La capacité de chaque ressource a été estimée, à l'horizon 2050, en tenant compte des scénarios de changement climatique. Le volume disponible ne permet pas de couvrir les besoins.

▪ Le projet Aqua Domitia : l'apport sur le territoire d'une ressource complémentaire (l'eau du Rhône) et le maillage entre toutes les ressources locales

Le transfert de l'eau du Rhône est apparu comme une solution garantissant un avenir durable pour les territoires et leurs populations.

- C'est une ressource fiable et durable, de qualité conforme aux usages d'irrigation et de potabilisation
- Elle contribue à économiser l'eau potable en apportant une nouvelle ressource d'eau brute là où l'eau potable est aujourd'hui « indûment » utilisée (entretien des espaces verts et des jardins, eau industrielle, etc.).
- Elle constitue une solution de secours en cas d'incident : avec des installations adéquates, elle permet de remplacer une ressource en cas de nécessité (pollution, sécheresse...).
- Elle évite les conflits d'usage quand la pression est trop forte et qu'on ne dispose que d'une seule ressource. C'est le cas, par exemple, de l'utilisation de l'eau des fleuves côtiers en été quand la demande d'eau d'irrigation augmente en même temps que la demande d'eau potable.
- Elle assure le maintien d'une agriculture régionale irriguée durable.
- Elle favorise la préservation des milieux en période d'étiage en limitant les prélèvements sur les fleuves et contribue ainsi à l'atteinte des objectifs de bon état des milieux imposés par la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

De plus, l'ouvrage projeté permet un maillage entre les différentes ressources qui permet d'optimiser leur utilisation lorsqu'une de ces ressources est excédentaire (cela peut être le cas des fleuves côtiers en dehors de la période d'étiage).

Participation des acteurs locaux : concertation et débat public

En France, la concertation sur la gestion de l'eau se fait au niveau du bassin versant : la concertation entre les usagers, les élus et l'Etat est organisée au sein du comité de bassin. Véritable « parlement de l'eau », c'est ce comité de bassin qui adopte le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) qui fixe pour six ans les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état fixés par masse d'eau. Le SDAGE

peut se décliner localement en SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Une instance de concertation spécifique au projet Aqua Domitia a été constituée dès 2008 à l'initiative de la Région. Sa mission est d'appréhender de manière globale le projet à l'échelle de plusieurs bassins, avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire. Animée par un secrétariat composé de la Région, de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et de l'Agence de l'eau, elle est coprésidée par le Préfet de région et le Président de la région.

Le projet Aqua Domitia entraînant un transfert d'eau entre bassins versants supérieurs à 1 m³/s, la Commission nationale du débat public (CNDP) a dû être consultée et elle s'est saisie du projet fin 2010. Elle a alors nommé une Commission particulière (CPDP), chargée d'organiser localement le débat. Cette commission était composée d'un président et de 3 membres, et s'est entourée d'une agence de communication. BRL et la Région ont quant à eux mobilisé une équipe qui a accompagné la CPDP tout au long du débat.

La préparation du débat public a duré 6 mois, de mars à septembre 2011, durant lesquels ont été organisés :

- Des rencontres avec le maître d'ouvrage
- Des visites de terrain
- Des rencontres avec les acteurs du territoire (92 acteurs rencontrés), afin de savoir ce que les populations concernées attendaient du projet
- Un dispositif de participation en amont du débat a été ouvert sur internet, permettant au grand public de se prononcer sur les principaux thèmes à mettre en débat (52 personnes se sont exprimées, 25 propositions écrites ont été reçues). Le site a reçu 20 000 visites
- Les groupes d'acteurs ont pu constituer des « cahiers d'acteurs » précisant leur position par rapport au projet. 40 cahiers d'acteurs ont ainsi été déposés sur le site et diffusés par la commission.

Grâce à ces échanges dans la phase de préparation, la commission a identifié trois questions essentielles à soumettre au débat :

1. Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet ?
2. Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?

3. Si oui, à quelles conditions ? Sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) retenir ?

Le débat public proprement dit a ensuite eu lieu de septembre à décembre 2011. 13 réunions publiques ont été organisées (certaines thématiques, d'autres géographiques), rassemblant 1120 personnes.

Un certain nombre d'outils ont été mis en œuvre afin d'informer le public de la tenue du débat et lui apporter les éléments indispensables pour se forger une opinion éclairée :

- Avant les premières réunions, le journal du débat et la synthèse du dossier du maître d'ouvrage ont été adressés à un fichier d'acteurs identifiés (1697)

Deux campagnes de promotion du site internet du débat ont été organisées sur Google et Facebook

- Pendant toute la durée du débat, des documents ont été distribués dans 200 mairies.

La lettre d'information hebdomadaire a compté 13 numéros.

Une page Facebook a été créée afin de relayer l'information sur le débat.

Des affiches, des tracts ont été distribués. 4 jeux d'une exposition itinérante ont circulé tout au long du débat.

- A la fin du débat, la Commission particulière a édité une synthèse. Ce journal a été publié sur le site de la CPDP et diffusé aux acteurs du fichier constitué au long du débat (1833 noms).

Durant toute la durée du débat, la presse a été tenue informée par des dossiers de presse, des conférences de presse, des communiqués...

■ Participation au débat

Le débat est resté majoritairement un débat d'experts entre professionnels de la gestion de l'eau, de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme. Les élus étaient bien représentés, mais les simples citoyens ne représentaient que 14% et les membres associatifs 11%. Cette faible participation du grand public peut s'expliquer par la thématique très technique d'aménagement pour laquelle le grand public ne se sent pas directement concerné, et par le faible niveau d'impact du projet (création d'une conduite enterrée).

La concertation s'est ensuite poursuivie au-delà du débat public. La Région et la Préfecture de région ont réuni régulièrement l'Instance régionale de concertation pour suivre la réalisation d'ensemble du projet. Parallèlement, une concertation territoriale a été mise en place à l'échelle de chaque maillon pour accompagner les études préparatoires et organiser le dialogue préalable aux enquêtes publiques préalables aux travaux.

■ Résultats du Débats

Le débat public a permis de mettre en avant un certain nombre de risques perçus par les différents intervenants :

- Risque de pollution des sols ou des milieux par l'utilisation de l'eau du Rhône. Ce point a été formellement réfuté par le Maître d'ouvrage en s'appuyant sur le retour d'expérience de 50 ans d'utilisation de l'eau du Rhône.
- Risque de créer des inégalités car le projet ne prévoit de desservir qu'une partie des territoires et des besoins. A noter que ce risque est plutôt en contradiction avec celui de la politique de l'offre.
- Risque d'apporter une ressource unique dans certains territoires qui créerait une dépendance à l'eau du Rhône. Réponse du Maître d'ouvrage : le projet a été conçu comme une sécurisation mutuelle de plusieurs ressources complémentaires et n'a pas vocation à devenir la ressource unique de certains territoires.
- Crainte de basculer dans une politique de l'offre : le déblocage de la contrainte ressource en eau entraînant une croissance encore plus forte de la population et des activités économiques et par conséquent une pression plus forte sur les milieux. Réponse du Maître d'ouvrage : de par sa taille, le projet n'apporte qu'un complément de ressource et une sécurisation ; chaque territoire reste dépendant de ses propres ressources.
- Risque de marchandisation de l'eau par l'apport d'une ressource tarifée. La Région a rassuré sur ce point en indiquant que sa politique de l'eau exclut toute logique commerciale.

Le débat public a aussi été l'occasion de préciser les liens entre le projet et l'aménagement des territoires traversés. Quelle pérennité de l'agriculture sur les terres desservies par Aqua Domitia, au regard d'un phénomène d'urbanisation très consommateur de foncier

agricole ? La nécessité de la « sanctuarisation » de ces terres irriguées, du rôle de l'agriculture dans les paysages et dans la défense contre les incendies ont été rappelés. Des questions d'équité entre les territoires et au sein d'un territoire, d'équilibre des usages et des territoires ont été rappelées. Des solutions pour alimenter les territoires non desservis par Aqua-Domitia ont été réclamées à la Région.

Impacts et évaluation : Aménager le territoire dans le respect de l'environnement et du patrimoine

Le programme AD a été élaboré avec l'objectif constant de conjuguer aménagement et préservation des écosystèmes locaux. Dès sa conception, BRL a appliqué le principe « ERC » (Eviter, Réduire, Compenser) : éviter les zones sensibles, réduire l'impact du chantier et des équipements dans les zones traversées, et compenser lorsque cela s'avère nécessaire.

RETOUR D'EXPERIENCE

Les premiers maillons du projet et les premiers réseaux de desserte associés ont été mis en place progressivement à partir de 2015.

Un accompagnement des agriculteurs pour un usage raisonné de l'eau agricole a été fait, notamment au travers de formations à l'irrigation, de parcelles de démonstration, de bulletins d'avertissement hebdomadaires, la publication d'un nouveau mémento irrigation. Un suivi des doses d'eau apportées a permis de constater une dose moyenne sur les vignes (principale culture desservie par Aqua Domitia) de 700m³/ha, malgré plusieurs périodes de sécheresse exceptionnelles.

Les derniers ouvrages ont été achevés en 2022. Il est donc encore trop tôt pour faire une analyse sur les résultats du projet à long terme. On peut toutefois souligner l'engouement non démenti des bénéficiaires du projet : sécurisation de la ressource en eau, moindre sensibilité aux

sécheresses qui sont de plus en plus durement ressenties. L'été 2022, qui a été particulièrement chaud et sec, a démontré une montée en régime des ouvrages largement supérieure à celle attendue, en atteignant déjà pratiquement les débits de dimensionnement. D'un autre côté, les craintes mentionnées lors du débat public (risque de pollution, risque de créer une dépendance forte, risque de débrider les besoins et d'une explosion de la consommation...) ne se sont pas concrétisées. Les mesures d'accompagnement du chantier (suivi des impacts, mesures de réduction des impacts et de compensation des impacts résiduel, archéologie préventive...) et d'accompagnement à l'usage de l'eau prévues (suivi de la qualité de l'eau, réduction des pertes, accompagnement des bénéficiaires vers un usage raisonné de l'irrigation...) ont bien été mises en œuvre.

Un indicateur intéressant de l'acceptation du projet a été que la totalité du foncier nécessaire à la réalisation des travaux a pu être libéré par des négociations amiables avec les propriétaires. Il n'y a ainsi eu aucune expropriation.

Des mesures de promotion de l'économie circulaire ont été prises pendant la durée du projet. Une analyse du cycle de vie (ACV) du projet a ainsi été menée en collaboration avec la chaire « Elsa-Pact » (Inrae, Cirad, IMT Alès, Institut Agro de Montpellier et des entreprises partenaires, dont BRL).

En termes de retour d'expérience, il est important de noter que la prise en compte de l'ensemble des enjeux des territoires traversés et les nombreuses actions de consultation du public ont rendu nécessaire un projet « au long cours ». Plus de 20 ans se sont écoulés entre les premières réflexions et la fin des travaux. L'acceptation de cette durée, notamment en phase de conception du projet, est indispensable à une bonne prise en compte des attentes et à une implication des acteurs, voire du public, dans le projet afin d'enrichir le projet et d'obtenir leur adhésion.

ANNEXE

Annexe 1 : La grille d'analyse des études de cas.

Données de base	<ul style="list-style-type: none">• Contexte climatique• Type de projet de développement / investissement hydroagricole• Période couverte par l'étude de cas• Niveau de décentralisation dans le pays (cadre légal, mandats et gestion des fonds transférés)• Source de financement du territoire (1-pour l'investissement, 2- pour le fonctionnement) (Etat, Bailleurs de fonds (prêts et/ou subv.), taxes locales)• Echelle(s) / territoire
Contexte/historique	<ul style="list-style-type: none">• Contexte du projet (initiation, portage etc...)• Quelle situation des modes de concertation locales existants et quels outils et méthodes de diagnostics utilisés?• Quel est le rôle de l'eau agricole dans le développement local?
Construction du projet : stratégie et approche	<ul style="list-style-type: none">• Objectifs du projet/des projets si profondeur historique• Les risques considérés par les décideurs avant la mise en place du projet de développement• Approche de mise en œuvre du projet choisie• Montage institutionnel de mise en œuvre du projet lui-même et stratégie de sortie• Acteurs impliqués dans le processus
Résultats	<ul style="list-style-type: none">• Résultats/impacts de l'investissement (sur le plan social, économique et environnemental)• Résultats/impacts de l'investissement sur le territoire à court, moyen et long terme• Niveau de participation des acteurs locaux• Un dispositif d'animation territoriale a-t-il été mis en place et quel était-il?
Retour d'expérience	<ul style="list-style-type: none">• Contraintes et difficultés de mise en œuvre de l'investissement hydroagricole• Un dispositif de suivi-évaluation du projet a-t-il été mis en place et quel était-il?• Pérennité de l'investissement/infrastructure (oui/non; comment, pourquoi?)• Impacts de l'investissement sur la durabilité et la résilience du territoire